

député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Cette offre était une branche d'olivier et si le ministre avait eu le moindre respect pour ses collègues, il l'aurait faite lui-même. C'est un brave type à l'extérieur, mais il devient très désagréable à la Chambre. Au début de mes remarques, j'aimerais faire consigner la citation que voici:

Ce n'est pas à un homme particulier, convaincu de la justesse de son opinion, qu'il appartient d'exprimer la volonté de la Chambre.

J'en déduis que cela signifie qu'un seul homme ne devrait pas assumer unilatéralement le droit d'exprimer la volonté de cette Chambre. C'est, à mon avis, une assertion assez juste. Je l'appuierais volontiers et je compte le faire. En fait, cela me paraît comme le cœur même de tout ce débat. C'est le thème central de ce qu'on a appelé une obstruction systématique et stupide. Les partis de l'opposition estiment que l'article 75c est l'exacte contre-partie de cette citation. Autrement dit, un homme particulier, convaincu de la justesse de son opinion, pourrait exprimer la volonté de la Chambre. Puis-je répéter la citation? La voici:

Ce n'est pas à un homme particulier, ... qu'il appartient d'exprimer la volonté de la Chambre.

Savez-vous qui a dit cela? Le premier ministre du Canada qui était alors ministre de la Justice, le 27 février 1968. Le harsard d'il y a un an et demi en témoigne à la page 7038. C'était là son opinion. Adopte-t-il toujours ce point de vue? Il ne semble pas que ce soit le cas. Le gouvernement qu'il dirige déclare en effet que ce qui est bon pour les libéraux est bon pour le pays. Cela me rappelle encore un fameux dessinateur humoristique, Al Capp, créateur du Général Bullmoose, qui finissait toujours par dire que ce qui était bon pour le Général Bullmoose était bon pour le pays.

Que disent les membres du gouvernement à l'opposition? Ils déclarent en fait: «Voici une mesure législative; amusez-vous, mais n'essayez pas de la changer ni de l'améliorer car nous avons toujours raison et à dix heures, jeudi en huit—ou à la date qu'ils auront choisie—elle sera devenue loi, un point, c'est tout.»

Mais d'un autre côté, c'est peut être trop simplifier les choses que de parler d'un seul homme qui exprimerait la volonté de la Chambre. Ce serait plutôt le fait de la troïka, flanqué de deux acoytes. Une troïka est un attelage de trois chevaux. Nous avons là le triumvirat composé du premier ministre (M. Trudeau), du secrétaire d'État (M. Pelletier)

[M. McCutcheon.]

et du ministre de l'Épansion économique régionale (M. Marchand). A cette troïka ou le triumvirat s'y ajoutent deux hommes, le leader du gouvernement à la Chambre qui est l'exécuteur des basses œuvres, et le ministre de l'Agriculture (M. Olson), qui connaît à fond le Règlement. Quel dommage qu'il ne connaisse pas aussi un peu l'agriculture.

Depuis ce jour de 1968, auquel remonte cette grave déclaration, bien des choses se sont passées. Nous avons eu des élections générales, et celui qui a déclaré: «Il n'appartient pas à un seul homme de dicter la volonté de la Chambre», est devenu notre premier ministre. Depuis lors, nous avons été régis par de nouvelles règles ou des règles anciennes modifiées. Je soutiens que les choses n'ont pas trop mal marché. Bien entendu, rien n'est parfait. Je suis convaincu, néanmoins, qu'il y a eu une amélioration assez nette par rapport à ce que nous avons connu. C'est incontestable: l'opposition se doit de coopérer. Nous avons essayé de donner sa chance au gouvernement. S'ils ont passé à côté, ce n'est pas de notre faute. Mais ils voudraient jeter le blâme sur quelqu'un pour certaines difficultés qu'ils éprouvent.

Le député de Peel-Sud (M. Chappell) a fait une proposition épatante mardi. C'était une formule mathématique compliquée, où il était question de l'opposition à propos de la mise en œuvre de l'article 75c. Je crois que le député de Peel-Sud voulait en toute sincérité sortir la Chambre de cette impasse. Que sa suggestion ait été à peu près irréalisable ne lui enlève rien de son évidente sincérité. Mais elle met en lumière le stratagème favori des libéraux: quand les choses vont bien, ils en prennent toute la gloriole; quand elles vont mal, ils essaient d'en rejeter la faute sur l'opposition. Dans les cas graves où aucun de ces deux expédients ne peut aller, ils font comme le ministre des Finances (M. Benson) et concluent que les choses ne vont pas aussi mal ici qu'aux États-Unis ou au Royaume-Uni, par exemple, et que de toute façon on ne peut rien y faire. Comme vous le voyez, ils savent fort bien que l'article, 75c est mauvais. Le député de Peel-Sud, à la manière typique d'un libéral, a essayé d'arranger ça pour qu'à l'avenir, on puisse probablement accuser l'opposition d'être en partie sinon totalement responsable de cet article inique.

Si vous en doutez, permettez-moi de citer un passage du compte rendu du 15 juillet, à la page 11231:

Ce qui importe, c'est que l'opposition officielle et le gouvernement partageraient toujours la responsabilité quant au recours à l'article 75c.